

Prévention des sinistres de responsabilité chez l'avocat.

A partir de www.dalloz.actualites.fr

On accédera à une interview de Jean Jeannin, Avocat au Barreau d'Aix-en Provence.

Celui-ci est spécialisé depuis plus d'une dizaine d'années dans la défense des assureurs des avocats.

Il indique que les sinistres proviennent pour l'essentiel d'un défaut de diligence.

Il précise aussi quels documents l'avocat doit conserver pour se défendre lors d'une mise en cause de sa responsabilité professionnelle.